
**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SÉANCE DU 23 MAI 2019**

L'an deux mil dix neuf le 23 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD Maire.

Présents,

GIVORD Alain	DESMARIS Elodie	CARJOT Jean-François
GIVORD Jean-Louis	DUCCLOS Nathalie	BALMOT Eliane
NIZET Cécile		
MIGNOT Catherine		DUBOIS Françoise
	PERROUD Marie-Françoise	
TRESSELT Nadine	RABUEL Claude	LAURENT Michèle
MAHE Laurent	SERVIGNAT Françoise	

Date de la convocation : le 18 mai 2019

Membres en exercice : 23

Présents : 15 Votants : 18

Absents excusés : CHAIZE Patrick, **MARTIN** Alexandre, **GABILLET** Guy **YUKSEL** Ufuk **GUERRY** Morgan **GREGOIRE** Cédric **DESMARIS** Valérie **RAVOUX** Christian

Pouvoirs : Madame Valérie DESMARIS donne pouvoir à Madame Françoise **SERVIGNAT**
Monsieur Guy **GABILLET** donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis **GIVORD**
Monsieur Cédric **GREGOIRE** donne pouvoir à Monsieur Claude **RABUEL**

Secrétaire de séance : Catherine **MIGNOT**

ORDRE DU JOUR:

* Adoption du compte rendu du 02 avril 2019

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle, comme précisé dans le mail de convocation, qu'il est apparu nécessaire de convoquer un conseil municipal exceptionnel suite à l'analyse des offres du marché d'aménagement de la mairie. En effet, cela permet de passer les ordres de service trois semaines plus tôt et par conséquent de prévoir le début des travaux maçonnerie avant l'été.

Rapporteur Alain GIVORD

1. Attribution par lots du marché aménagement de la mairie pour mise en accessibilité

Vu le Code général des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 janvier 2018 approuvant le projet d'aménagement et de mise en accessibilité de la mairie,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 février 2019 désignant le maître d'œuvre pour l'aménagement et la mise en accessibilité de la mairie,

Vu la réunion d'ouverture des plis du 7 mai 2019 à 18h,

Vu l'analyse des offres présentées par le cabinet ICT le 17 mai 2019, il est proposé au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

Dénominations des lots	Entreprises Proposées	Notes	Prix entreprise Total en € HT
LOT N° 1 - DEMOLITIONS - GROS OEUVRE	MOREL BATIMENT	93,00	58 373,99 €
LOT N° 2 - PLATRERIE - PEINTURE	PETETIN	100,00	33 749,26 €
LOT N° 3 - MENUISERIE EXTERIEURE - INTERIEURE - SERRURERIE	Menuiserie ROUX et Fils	95,00	51 840,60 €
LOT N° 4 - CARRELAGE - FAIENCE - PIERRE	LONGEPIERRE	91,00	8 603,59 €
LOT N° 5 - SOL SOUPLE	MEURENAND	100,00	4 911,67 €
LOT N° 6 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	DUCLUT	85,00	44 412,10 €
LOT N° 7 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	CLERE	96,00	35 905,44 €
LOT N° 8 - FAUX-PLAFOND	MCP	100,00	6 936,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les conditions présentées par les candidats retenus,

AUTORISE le Maire à signer les marchés par lots et les avenants éventuels avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : démolitions – gros œuvre : entreprise MOREL BATIMENT : 58 373.99 € HT
- Lot 2 : plâtrerie – peinture : entreprise PETETIN : 33 749.26 € HT
- Lot 3 : menuiserie extérieure – intérieure – serrurerie : entreprise ROUX et Fils : 51 840.60 € HT
- Lot 4 : carrelage – faïence – pierre : entreprise LONGEPIERRE : 8 603.59 € HT
- Lot 5 : sol souple : entreprise MEURENAND : 4 911.67 € HT
- Lot 6 : électricité – courants forts et faibles : entreprise DUCLUT : 44 412.10 € HT
- Lot 7 : plomberie – chauffage – ventilation : entreprise CLERE : 35 905.44 € HT
- Lot 8 : faux plafond : entreprise MCP : 6 936.60 € HT

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2019

Adopté à l'unanimité

Informations diverses du Maire et des Adjointes

Jean-François CARJOT porte à la connaissance des conseillers que la commune connaît quelques problèmes techniques sur la piscine municipale. Le maximum est fait pour qu'elle puisse ouvrir à la date prévue, soit le 28 mai.

Alain GIVORD rappelle que les 28 et 29 septembre prochain, sera célébré les 20 ans du jumelage en Allemagne. Le souhait est émis qu'une délégation du conseil municipal puisse se rendre sur place, soit en car, soit avec des véhicules personnels. Monsieur le Maire reviendra vers les conseillers pour les modalités.

Monsieur le Maire informe le conseil que notre nouveau responsable technique, monsieur Mickael BRE, a pris ses fonctions ce lundi 20 mai.

Toujours concernant le personnel communal, monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers qu'il a été procédé au recrutement d'un agent administratif polyvalent, Madame MAKROUS Amel, qui prendra ses fonctions le lundi 3 juin prochain.

Eliane BALMOT précise que la commune est toujours en recherche d'un gérant pour le restaurant du camping.

Françoise SERVIGNAT souhaite savoir comment les véhicules des participants au tournoi de tennis pourront se garer étant donné que des roches ont été installées le long de l'allée René Duffour.

Monsieur le Maire précise que ces pierres ont pour objectif d'éviter toute intrusion de véhicule sur les terrains de football et qu'il verra la question avec le responsable technique afin d'apporter une réponse au club de tennis.

**Le Maire,
Alain GIVORD**